



**PRÉFET
DE L'INDRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale
des Territoires**

Service d'Appui aux Territoires Ruraux
email : ddt-satr@indre.gouv.fr

Châteauroux, le 19 juin 2023

CONCLUSION SUR LA PARTICIPATION DU PUBLIC

Synthèse des motifs pour l'approbation de l'arrêté fixant la liste, les périodes et les modalités de destruction des espèces pouvant être classées comme susceptibles d'occasionner des dégâts (ESOD) durant la période allant du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024.

En application de la loi du 27 décembre 2012 relative à la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7 de la charte de l'environnement, a été mis en ligne le **26 mai 2023** sur le site Internet des services de l'État dans l'Indre, le projet d'arrêté préfectoral fixant la liste, les périodes et les modalités de destruction des espèces pouvant être classées comme susceptibles d'occasionner des dégâts (ESOD) durant la période allant du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024.

Le public avait jusqu'au 16 juin 2023 inclus pour faire parvenir ses remarques, par courrier adressé à la DDT ou par voie électronique.

Il ressort de cette consultation qu'une seule remarque favorable au projet d'arrêté nous est parvenue.

Bilan de la participation du public :

En conséquence, le projet d'arrêté mis à la consultation du public n'est pas modifié.

Le Chef du Service d'Appui aux Territoires Ruraux par intérim,


Sylvain BUJEON